



PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

# RECUEIL REGIONAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 43 DU 8 JUILLET 2015

# S O M M A I R E

## AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE-NORMANDIE

Arrêté du 19 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Arrêté n°4 du 19 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Estran à Pontorson.

Arrêté n°5 du 19 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-James.

Arrêté n°7 du 19 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier Mémorial de Saint-Lo.

Arrêté n°8 du 19 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Carentan.

Arrêté n°8 du 19 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Coutances.

Arrêté n°10 du 19 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier public du Cotentin.

Arrêté n°6 du 22 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de de Mortagne au Perche.

Arrêté n°7 du 22 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Flers.

Arrêté n°8 du 22 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal des Andaines à la Ferté-Macé.

Arrêté n°9 du 22 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre psychothérapeutique de l'Orne.

Arrêté n°2 du 26 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vimoutiers.

Arrêté n°4 du 26 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de Bellême.

Arrêté n°4 du 26 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées.

Arrêté n°5 du 26 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Falaise.

Arrêté n°5 du 26 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Aigle.

Arrêté n°5 du 26 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Argentan.

Arrêté n°6 du 26 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de Caen.

Arrêté n°8 du 26 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé d'Aunay sur Odon.

Arrêté n°5 du 27 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bayeux.

Arrêté modificatif n°4 du 28 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance de l'hôpital Gilles Buisson à Mortain.

Arrêté n°5 du 28 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Côte Fleurie.

Arrêté n°6 du 28 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de Lisieux.

Arrêté n°6 du 28 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de Vire.

Arrêté modificatif n°3 du 29 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Villedieu-les-poêles.

Arrêté n°9 du 29 mai 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier régional universitaire de Caen.

Arrêté n°2 du 11 juin 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque.

Décision du 15 juin 2015 portant autorisation d'un lieu de recherches biomédicales au centre de recherche clinique de Basse-Normandie du centre hospitalier universitaire de Caen.

Décision du 15 juin 2015 portant autorisation de modification du fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Laboratoire de biologie médicale THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES » à Caen.

Arrêté préfectoral du 19 juin 2015 n° 14-S-2 portant modification d'agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux.

Arrêté n°7 du 26 juin 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Avranches-Granville.

Arrêté n°8 du 26 juin 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier Mémorial de Saint-Lo.

Arrêté n°6 du 29 juin 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Falaise.

Arrêté n°6 du 29 juin 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Aigle.

Arrêté n°9 du 29 juin 2015 portant modification de l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier Mémorial de Saint-Lo.

Arrêté modificatif du 6 juillet 2015 portant fixation des tarifs de prestations applicables au centre hospitalier de Carentan à compter du 1<sup>er</sup> aout 2015.

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** l'arrêté de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET modifié le 02/06/2014,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** le procès verbal de la Commission des Soins Infirmiers et Rééducation Médico-Techniques (CSIRMT), en date du 29 janvier 2015,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de la Manche, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint Hilaire du Harcouët, en date du 11 mai 2015,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux articles R.6143-1 à R.6143-4 du code de la santé publique, l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « *M. Jacky BOUVET, Conseiller départemental* ».
- Au titre des représentants du personnel :
  - « *Mme Charline CARDON* » représentant la CSIRMT est réélue.
  - « *Mme Jacqueline GARNIER* » est remplacée par « *Mme Nathalie JEHENNE* », représentant les organisations syndicales (FO).

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 19 mai 2015

La Directrice Générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICOMES  
**Vincent KAUFFMANN**

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint Hilaire du Harcouët

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Gilbert BADIOU - Maire de Saint Hilaire du Harcouët <i>Président</i>	02/06/2014
	M. Gérard LOYER - Représentant la communauté de communes de St Hilaire du Harcouët	02/06/2014
	M. Jacky BOUVET- Conseiller départemental	19/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Charline CORDON - Représentant la CSIRMT	19/05/2015
	Dr Guy-Claude BORDERAN - Représentant la CME	02/06/2010
	Mme Nathalie JEHENNE - Représentant les organisations syndicales - (CGT)	19/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. René BRETON - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Maurice BOYER - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Pierre DESCHAMPS - (usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N° 4 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN A PONTORSON**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Estran à Pontorson modifié le 20/05/2011, le 10/02/2012, le 27/06/2013, le 22/05/2014, le 03/02/2015 et le 26/02/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de la Manche, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Estran à Pontorson, en date du 11 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Estran à PONTORSON est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
- « *Mme Valérie NOUVEL, Conseillère départementale* ».

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier de l'Estran à PONTORSON, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 19 mai 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES

**Vincent KAUFFMANN**

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Estran à Pontorson

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Alain DENOT - Maire de Pontorson <i>Président</i>	22/05/2014
	M. Alain CUDELOU - Représentant la communauté de communes de Pontorson	22/05/2014
	Mme Valérie NOUVEL - Conseillère départementale	19/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Isabelle LELOUP - Représentant la CSIRMT	27/06/2013
	Dr Aziz BENDEBICHE - Représentant la CME	10/02/2012
	M. Joël DUFOUR - Représentant les organisations syndicales - (CGT)	26/02/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	En attente de désignation - (usagers - désigné par le Préfet)	
	M. Jean GAUTIER - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Michel HALLAIS - (usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N° 5 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-JAMES**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** l'arrêté de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-JAMES modifié le 16/12/2010, le 20/05/2011, le 18/05/2012, le 08/10/2014,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de la Manche, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint James, en date du 11 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-JAMES est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « *M. Jacky BOUVET, Conseiller départemental* ».
- Au titre des représentants du personnel :
  - « *Mme Catherine MAHAUT* » est remplacée par « *Mme Catherine TESNIERE* », représentant les organisations syndicales (CGT).

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et la Directrice du centre hospitalier de SAINT-JAMES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 19 mai 2015

La Directrice Générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICOMES  
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1** : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint James

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M.DUVAL Yannick - Mairie de Saint-James <i>Président</i>	08/10/2014
		Non désigné
	M. Jacky BOUVET - Conseiller départemental	19/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Christèle MALLE, - Représentant la CSIRMT	08/10/2014
	Dr J.Yves BUREAU - Représentant la CME	06/02/2010
	Mme TESNIERE Catherine - Représentant les organisations syndicales - (CGT)	19/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Camille MARTIN - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Maurice BOYER - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Colette BOGO - (usagers - désignée par le DGARS)	16/12/2010

**ARRETE N° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL DE SAINT-LO**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier mémorial de SAINT-LO modifié le 20/05/2011, le 09/12/2011, le 27/07/2012, le 24/03/2014, le 28/05/2014 et le 09/03/2015,

**VU** la convention constitutive de la communauté hospitalière du territoire du Centre Manche approuvée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 6 février 2012, notamment son article 15,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de la Manche, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier Mémorial de Saint Lô, en date du 11 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier mémorial de SAINT-LO est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
- « M. Gérard COULON, Conseiller général » est remplacé par « M. BOURDIN Jean-Dominique, Conseiller départemental ».
  
- Au titre des représentants du personnel :
- « Mme Béatrice LECONTE et Mme Isabelle MANTIN » représentant les organisations syndicales sont réélues.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier Mémorial de SAINT-LO, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 19 mai 2015

La Directrice générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICOMES  
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Mémorial de St Lô

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. François BRIERE - Maire de Saint-Lô	28/05/2014
	M. Philippe LEVAVASSEUR - Représentant la ville de Saint Lô -	28/05/2014
	M. Michel de BEAUCOUDREY - Représentant la communauté de communes de l'agglomération saint-loise	28/05/2014
	M. Jean-Marie BARRE - Représentant la communauté de communes de l'agglomération saint-loise	28/05/2014
	M. BOURDIN Jean-Dominique - Conseiller départemental	19/05/2015
<b>REPRESENTANT LES CONSEILS DE SURVEILLANCE</b>	<i>M. Yves LAMY - Président du CS du CH de Coutances</i>	27/07/2012
	<i>M. Louis REGNAULT - Représentant le président du CS du CH de Carentan</i>	
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Sabrina OZENNE - Représentant la CSIRMT	09/03/2015
	Dr Brigitte ESTERLIN - Représentant la CME	09/12/2011
	Dr Pascal HAZERA - Représentant la CME	19/05/2015
	Mme Béatrice LECONTE - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	
	Mme MANTIN Isabelle - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	
<b>REPRESENTANTS LE PERSONNEL MEDICAL ET NON MEDICAL</b>	<i>Dr Philippe GENOUEL - Représentant la CME du CH de Coutances</i>	27/07/2012
	<i>Dr Laurent PELLERIN - Représentant la CME du CH de Carentan</i>	
	<i>Mme Nathalie DAVID - Représentant le CTE du CH de Coutances</i>	
	<i>M. Claude LE COZ - Rreprésentant le CTE du CH de Carentan</i>	
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Dr Albert POISSON - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Christine RENNES (usagers-désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr France CLEMENT de COLOMBIERES - (usagers -désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Raymond BEAUFILS - (usagers -désigné par le DGARS)	02/06/2010
	M. Claude LEHOUSSEL - (usagers -désigné par le DGARS)	02/06/2010
	<b>Président</b>	
	<i>M. Charles CLAVREUL, CH de Coutances</i>	27/07/2012
<i>Mme Geneviève LEBLACHER, CH de Carentan</i>		

*italiques: élargissement de la composition du CS de l'établissement*

**ARRETE N° 8 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE CARENTAN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de CARENTAN modifié le 10/01/2012, le 24/04/2012, le 27/05/2014, le 12/06/2014, le 22/07/2014 et le 26/02/2015,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le courrier de Monsieur Jean-Charles POULAIN demandant son renouvellement de mandat pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Carentan, au titre des personnalités qualifiées, en date du 30 mars 2015,

**VU** le procès verbal de la Commission Médicale d'Établissement, désignant son représentant pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Carentan, en date du 29 avril 2015,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de la Manche, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Carentan, en date du 11 mai 2015,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CARENTAN est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « M. Marc LEFEVRE, Conseiller départemental ».

- Au titre des représentants du personnel :

- « Docteur Mauro PARISI » réélu.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier de CARENTAN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Basse-Normandie.

Fait à CAEN, le 19 mai 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICHOMES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carentan

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan - <i>Président</i>	22/07/2014
	Mme Annie-France FOSSARD - Représentant la communauté de communes de la baie du Cotentin <i>Vice - Présidente</i>	27/05/2014
	M. Marc LEFEVRE- Conseiller départemental -	19/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Gabrielle HIS - Représentant la CSIRMT	24/04/2012
	Dr Mauro PARISI - Représentant la CME	19/05/2015
	Mme Angélique LEBACHELEY - Représentant les organisations syndicales - (CGT)	25/02/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Jean François LANDRY - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Geneviève LEBLACHER - (usagers - désignée par le Préfet)	02/06/2010
	M. Jean Charles POULAIN - (usagers - désigné par le DGARS)	19/05/2015

**ARRETE N° 8 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de COUTANCES modifié le 20/05/2011, le 18/04/2012, le 19/11/2013, le 03/02/2014, le 12/06/2014, le 13/11/2014 et le 03/02/2015,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la désignation de la Commission des Soins Infirmiers et Rééducation Médico-Techniques (CSIRMT), en date du 30 mars 2015,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de la Manche, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Coutances, en date du 11 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Coutances est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
- « *M. Claude HALBECQ, Conseiller général* » est remplacé par « *Mme BOISGERAULT Brigitte, Conseillère départementale* ».
  
- Au titre des représentants du personnel :
- « *Mme Sonia VAUBRIN, infirmière* » est remplacée par « *Mme Christelle BARBOT, infirmière* », représentant la CSIRMT.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et le directeur du centre hospitalier de Coutances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 19 mai 2015

La Directrice Générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICHOMES  
**Vincent KAUFFMANN**

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Coutances

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Yves LAMY- Maire de Coutances <b>Président</b>	12/06/2014
	M. Philippe VAUGEOIS - Représentant la communauté de communes du Bocage Coutançais	12/06/2014
	Mme BOISGERAULT Brigitte - Conseillère départementale	19/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Christelle BARBOT - Représentant la CSIRMT	19/05/2015
	Dr François TALBOT - Représentant la CME	02/06/2010
	M. Michel HARDEL - Représentant les organisations syndicales - (FO)	03/02/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme TABAC Azzeline - (usagers - désignée par le Préfet)	04/02/2014
	M. Charles CLAVREUL - (usagers - désigné par le Préfet) <b>Vice - Président</b>	02/06/2010
	Dr Joëlle POULAIN - (usagers - désignée par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N° 10 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE EN DATE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier public du Cotentin, modifié le 20/05/2011, le 31/01/2012, le 25/06/2012, le 31/12/2012, le 15/01/2013, le 17/09/2013, le 03/02/2014, le 24/06/2014, le 02/02/2015 et le 26/02/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de la Manche, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier public du Cotentin, en date du 11 mai 2015,

**VU** le courrier de Monsieur Alain INGOUF demandant le renouvellement de son mandat pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier public du Cotentin, au titre des personnalités qualifiées, en date du 27 avril 2015,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Public du Cotentin est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
- « *M.Patrick PILLET, Conseiller général* » est remplacé par « *Mme DUVAL Karine, Conseillère départementale* ».

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du Centre Hospitalier Public du Cotentin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 19 mai 2015

La Directrice générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICOMES  
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Public du Cotentin

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. J. Michel HOULLEGATTE, maire de Cherbourg-Octeville - <b>Président</b>	24/06/2014
	M. Gille LELONG, désigné par la mairie de Tourlaville	24/06/2014
	Mme Sylvie DELAUNAY, représentant la communauté urbaine de Cherbourg -	24/06/2014
	Mme Geneviève GOSSELIN-FLEURY, représentant la communauté urbaine de Cherbourg -	24/06/2014
	Mme DUVAL Karine, conseillère départementale	19/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Christine SITARSKI, représentant la CSIRMT	08/11/2011
	Dr Sylvie DUPONT-MONFORT, représentant la CME	26/02/2015
	Dr Thierry MAUGARD, représentant la CME	26/02/2015
	Mme Sandrine GAMBLIN, représentant les organisations syndicales (FO)	02/02/2015
	M. Eric LABOURDETTE, représentant les organisations syndicales (FAFPH)	02/02/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Pierre COURSIER (usagers - désigné par le Préfet) <b>Vice - Président</b>	02/06/2010
	Mme BOUCHAIN Arlette (usagers-désigné par le Préfet)	03/02/2014
	Dr Jean-Louis BESSIS (usagers -désigné par le Préfet)	15/01/2013
	M. Alain INGOUF (usagers -désigné par le DGARS)	19/05/2015
	Mme Marianne THEVENY (usagers -désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N°6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE AU PERCHE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Mortagne au Perche modifié le 31/05/2013, le 18/06/2013, le 27/05/2014 et le 13/06/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de l'Orne, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Mortagne au Perche, en date du 20 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Mortagne au Perche est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « Docteur Antoine PERRAULT, Conseiller général » est remplacé par « Mme Marie-Christine BESNARD, Conseillère départementale ».
  
- Au titre des représentants du personnel :
  - « Mme Sylvie VILLENEUVE, représentant les organisations syndicales » est remplacée par « Mme Hélène CHARDEL, représentant les organisations syndicales (FO) ».

**Article 2 :** Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 2 :** Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre hospitalier de Mortagne au Perche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 22 mai 2015

La Directrice générale,

  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICHES  
**Vincent KAUFFMANN**

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Mortagne au Perche

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Jean-Claude LENOIR - Mairie de Mortagne au Perche <i>Président</i>	13/06/2014
	Mme Françoise GUIBERT - Représentant de la communauté de communes du Bassin de Mortagne <i>Vice-Président</i>	13/06/2014
	Mme Marie-Christine BESNARD - Conseillère départementale	22/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Natacha LELIEVRE - Représentant la CSIRMT	31/05/2013
	Dr Sylvie GARREAU - Représentant la CME	02/06/2010
	Mme Hélène CHARDEL - Représentant les organisations syndicales (FO)	22/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Thérèse MARTIN - (Usagers - désignée par le Préfet)	02/06/2010
	M. Serge BEAUVAIS - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Jean Michel GAL - (Usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER DE FLERS**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Flers modifié le 29/06/2011, le 24/01/2012, le 13/07/2012, le 31/05/2013 et le 14/05/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de l'Orne, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du Centre hospitalier de Flers, en date du 20 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fiers est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « M. Gérard COLIN, Conseiller départemental ».
- Au titre des représentants du personnel :
  - « M. Dominique GALLET » représentant les organisations syndicales (CFTC) est réélu.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et le directeur du centre hospitalier de Fiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 22 mai 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES

**Vincent KAUFFMANN**

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Flers

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Yves GOASDOUE - Maire de Flers <i>Président</i>	14/05/2014
	Mme Sonia LAFAY - Représentant la communauté d'agglomération du Pays de Flers,	14/05/2014
	M. Gérard COLIN - Conseiller départemental	22/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Xavier VIOLLET - Représentant la CSIRMT	29/06/2011
	Dr Jean ROY - Représentant la CME	13/11/2014
	M. Dominique GALLET - Représentant les organisations syndicales CFTC	22/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Michel VIRI - (Usagers - désignée par le Préfet)	31/05/2013
	M. Jean-Pierre PASQUET - (Usagers - désigné par le Préfet)	31/05/2013
	En attente de désignation - (Usagers - désigné par le DGARS)	

**ARRETE N°8 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ANDAINES A LA FERTE MACE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier Intercommunal des Andaines à La Ferté Macé modifié par l'arrêté modificatif n°1 référencé DT 61-327/2010, le 18/01/2011, le 01/06/2011, le 05/04/2012, le 19/09/2013, le 22/05/2014 et le 17/06/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de l'Orne, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal des Andaines, en date du 20 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Intercommunal des Andaines à La Ferté Macé, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
- « *M. Robert LOQUET, Conseiller général* » est remplacé par « *M. Jérôme NURY, Premier Vice-président du Conseil départemental* ».
- Au titre des représentants du personnel :
  - « *M. Daniel DAVID* » représentant les organisations syndicales (FO) est réélu,
  - « *Mme Nathalie BOTTIN* » représentant les organisations syndicales (FO) est élue en remplacement de « *M. Dominique LISSENKO* » représentant les organisations syndicales (CFDT).

**Article 2 :** Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4 :** Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre hospitalier Intercommunal des Andaines à La Ferté Macé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 22 mai 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier intercommunal des Andaines à la Ferté Macé

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Jacques DALMONT - Maire de la Ferté Macé <b>Vice - Président</b>	17/06/2014
	M. Robert GLORIOD - Conseiller municipal de Bagnoles de l'Orne	22/05/2014
	M. Bernard SOUL - Maire de Domfront <b>Président</b>	22/05/2014
	M. Jean Claude FOURQUET - Maire de la Chapelle d'Andaines	22/05/2014
	M. Jérôme NURY - Premier Vice-président du Conseil départemental	22/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Christine BIGOT - Représentant la CSIRMT	19/09/2013
	Dr Philippe DUMONT - Représentant la CME	22/05/2014
	Dr Ahmed HOCEINE - Représentant la CME	23/09/2013
	M. Daniel DAVID - Représentant les organisations syndicales (FO)	22/05/2015
	Mme Nathalie BOITTIN - Représentant les organisations syndicales (FO)	22/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Michel MARY (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Michel VERON (usagers-désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Noëlle POIRIERT (usagers -désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Michèle LEMAITRE (usagers -désigné par le DGARS)	28/06/2010
	Dr Jean Louis VILLENEUVE (usagers -désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de l'Orne modifié par l'arrêté modificatif n°1 référencé DT 61-293/2010, modifié le 06/10/2010, le 20/11/2011, le 10/01/2012, le 22/03/2013, le 31/05/2013, le 03/02/2014 et le 19/06/2014

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la délibération du Conseil départemental de l'Orne en date du 24 avril 2015,

VU la notification du Président du Conseil Départemental de l'Orne, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de l'Orne, en date du 20 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de l'Orne, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « *M. Marc TOUTAIN, Conseiller général* » est remplacé par « *Mme Maryse OLIVEIRA, Représentant le Président du Conseil départemental - Vice-présidente du Conseil départemental* »,
  - « *M. Jean LAMY, Conseiller général* » est remplacé par « *Mme Elisabeth JOSSET, Conseillère départementale* ».
- Au titre des représentants du personnel :
  - « *M. Claire LEMOINE* » représentant les organisations syndicales (CGT) est réélue,
  - « *M. Alain BULTEL* » représentant les organisations syndicales (CFDT) est élu en remplacement de « *Mme Christèle RENAUT* » représentant les organisations syndicales (CFDT).

**Article 2 :** Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4 :** Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre Psychothérapique de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 22 mai 2015

La Directrice générale,  
ARS de Basse-Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICHES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de l'Orne

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Joaquin PUEYO - Maire d'Alençon	19/06/2014
	M. Thierry MATHIEU - Représentant la communauté urbaine d'Alençon	19/06/2014
	Mme Marie-Noëlle NONTHRON - Représentant la communauté urbaine d'Alençon	16/06/2014
	Mme Maryse OLIVEIRA - Représentant le Président du Conseil départemental - Vice-présidente du Conseil départemental	22/05/2015
	Mme Elisabeth JOSSET - Conseillère départementale	22/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Fabiola NUGUES- Représentant la CSIRMT	10/01/2012
	Dr Marie-Claire VIOT - Représentant la CME	20/12/2011
	Dr Nizar KADOUR - Représentant la CME	
	Mme Claire LEMOINE - Représentant les organisations syndicales (CGT)	22/05/2015
	M. Alain BULTEL, - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	22/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mr Claude RAFFAELI - (usagers - désigné par le Préfet)	31/05/2013
	M. Jean Marie PLANCHE - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Philippe MASQUET - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Geneviève RADIGUE - (usagers - désignée par le DGARS)	02/06/2010
	M. Marc JACQUEL - (usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N° 2 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE VIMOUTIERS**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vimoutiers, modifié le 27 mai 2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le procès verbal de la CSIRMT, désignant son représentant pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vimoutiers, en date du 24 juin 2014,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de l'Orne, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Vimoutiers, en date du 20 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Vimoutiers est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « M. Jean-Pierre FERET, Conseiller départemental ».
  
- Au titre des représentants du personnel :
  - « Mme Isabelle BUSNOULT représentant la CSIRMT » est remplacée par « Mme Corinne POTTIER, Président de la CSIRMT »
  - « Docteur Maryannick JAOUEN-RAVASSE, représentant la CME » est reconduite dans ses fonctions.
  - « Mme Fabienne CORDEY, représentant les organisations syndicales » est remplacée par « M. Grégory GUILLEMOT, représentant les organisations syndicales FO ».

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre hospitalier de Vimoutiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 26 mai 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICHES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1** : Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vimoutiers

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Guy ROMAIN - Maire de Vimoutiers <i>Président</i>	27/05/2014
	Mme M. Thérèse MAYZAUD - Présidente de la communauté de communes du Pays de Camembert	27/05/2014
	M. Jean-Pierre FERET - Conseiller départemental	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Corinne POTTIER - Président de la CSIRMT	26/05/2015
	Dr Maryannick JAOUEN-RAVASSE - Représentant la CME	26/05/2015
	M. Grégory GUILLEMOT - Représentant les organisations syndicales (FO)	26/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Gabriel COOL – (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Joseph DERIAUX – (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Gilbert BRIANCON – (Usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N° 4 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE  
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE BELLEME**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de Bellême modifié le 03/02/2014, le 25/06/2014 et le 03/02/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de l'Orne, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance de l'établissement public de santé de Bellême, en date du 20 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de Bellême, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « *M. Jean-François de CAFFARELLI, Conseiller général* » est remplacé par « *Mme Anick BRUNEAU, Conseillère départementale* ».
  
- Au titre des représentants du personnel :
  - « *M. Patrice HARDOUIN* » représentant les organisations syndicales (FO) est réélu.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur de l'Etablissement Public de Santé de Bellême sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 26 mai 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICOMES

**Vincent KAUFFMANN**

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de Bellême

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Vincent SEGOUIN - Maire de Bellême <i>Président</i>	25/06/2014
	M. Rémy TESSIER- Représentant la communauté de communes du Pays Bellémois	25/06/2014
	Mme Anick BRUNEAU - Conseillère départementale	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Catherine DETIS - Représentant la CSIRMT	25/06/2014
	Dr Anh Tai DO - Représentant la CME	25/06/2014
	M. Patrice HARDOUIN - Représentant les organisations syndicales (FO)	26/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Madeleine HERLIN - (Usagers - désigné par le Préfet)	03/02/2015
	Mme Ghislaine GUILLIN - (Usagers - désignée par le Préfet)	03/02/2015
	Dr Benoit NEBOUT- (Usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N°4 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE SEES**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées modifié le 20/12/2011, le 25/04/2012 et le 15/05/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de l'Orne, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées, en date du 20 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « *M. André DUBUISSON, Conseiller général* » est remplacé par « *M. Claude DUVAL, Conseiller départemental* ».
  
- Au titre des représentants du personnel :
  - « *M. José DA SILVA NETO* » est remplacé par « *Mme Brigitte GUERIN* » représentant les organisations syndicales CGT.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du centre hospitalier de Sées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 26 mai 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICHOMES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Jean-Yves HOUSSEMAINE - Maire de Sées <i>Président</i>	15/05/2014
	M. Jean-Pierre FONTAINE - Président de la communauté de communes du Pays de Sées	15/05/2014
	M. Claude DUVAL - Conseiller départemental	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Angéla CUREY - Représentant la CSIRMT	02/06/2010
	Dr Alain HEUZE - Représentant la CME	20/12/2011
	M. Brigitte GUERIN - Représentant les organisations syndicales CGT	26/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Yvonne SERGENT - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Robert BOSCHER - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Edmée d'HARCOURT - (Usagers - désignée par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N°5 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de FALAISE modifié le 15/02/2011, le 19/03/2012, le 16/09/2013 et le 22/07/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière, en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental du Calvados, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Aunay Sur Odon, en date du 13 mai 2015.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de FALAISE est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « Mme Clara DEWAELE – CANOUEL, Conseillère départementale »
  
- Au titre des représentants du personnel :
  - « M. Jacques LE BRET » représentant les organisations syndicales (CFDT) a été réélu.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 2** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du centre hospitalier de FALAISE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 26 mai 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance de centre hospitalier de Falaise

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Eric MACE - Maire de Falaise <i>Président</i>	22/07/2014
	M. Jean Philippe MESNIL - 2ème Vice-Président de la communauté de commune	22/07/2014
	Mme Clara DEWAELE-CANOUEL - Conseillère départementale	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Anne LEGENTIL - Représentant la CSIRMT	16/09/2013
	Dr Georges SENK - Représentant la CME	19/03/2012
	M. Jacques LE BRET - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	26/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. François MARTIN - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Brigitte RICHEN - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Jacques ZAMARA - (Usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N°5 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Aigle modifié le 11/04/2012, le 16/09/2013, le 17/03/2014 et le 27/05/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de l'Orne, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Aigle, en date du 20 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Aigle, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « M. Jean-Pierre CHEVALIER, Conseiller général » est remplacé par « M. Philippe VAN-HOORNE, Conseiller départemental ».
  
- Au titre des représentants du personnel :
  - « M. Jean-Marc LOUISFERT » représentant les organisations syndicales (CGT) est réélu.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre hospitalier de l'Aigle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 26 mai 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Aigle

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Mme Véronique LOUWAGIE - Maire de L'Aigle <i>Présidente</i>	27/05/2014
	Mme Monique LANGEVIN - Représentant la communauté de communes du pays de l'Aigle	27/05/2014
	M. Philippe VAN-HOORNE - Conseiller départemental	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Séverine COQUELIN - Représentant la CSIRMT	02/06/2010
	Dr Ouali SALHI - Représentant la CME	11/04/2012
	M. Jean-Marc LOUISFERT - Représentant les organisations syndicales - CGT	26/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Réjane LEVESQUE - (Usagers - désigné par le Préfet)	16/09/2013
	M. Dominique RIMAUD - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Jean-Marie GOUSSIN - (Usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N°5 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argentan modifié le 03/05/2011, le 20/12/2011, 29/03/2012 et le 27/06/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de l'Orne, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Argentan, en date du 20 mai 2015,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de M. le Préfet de l'Orne, en date du 11 mai 2015,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argentan, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « M. Frédéric LEVEILLE, Conseiller départemental ».
- Au titre des représentants du personnel :
  - « M. Jérôme LIGNEUL » est remplacé par « Mme Sophie CHARTIER », représentant les organisations syndicales CFDT.
- Au titre des personnalités qualifiées :
  - « Mme Edith QUINCE » est remplacée par le « Docteur François CHARETON ».

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre Hospitalier d'Argentan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 26 mai 2015

La Directrice générale  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICOMES  
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argentan

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Pierre PAVIS - Maire d'Argentan <i>Président</i>	27/06/2014
	M. Laurent BEAUVAIS - Président communauté de communes	27/06/2014
	M. Frédéric LEVEILLE- Conseiller départemental	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Chantal PALIER - Représentant la CSIRMT	20/12/2011
	Dr Pierre YOSSI - Représentant la CME	20/12/2011
	Mme CHARTIER Sophie - Représentant les organisations syndicales CFDT	26/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. François CHARETON - (Usagers - désigné par le Préfet)	26/05/2015
	M. Robert BOSCHER - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Christiane LEPOITTEVIN - (Usagers - désignée par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N°6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de CAEN modifié le 30/05/2011, le 22/03/2012, le 30/06/2014, le 26/09/2014 et le 02/05/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le courrier de M. le Directeur de l'EPSM de Caen en date du 28 novembre 2014, demandant à Mme la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en application de l'article R. 6143-13 du Code de la Santé Public de procéder à la démission d'un membre du conseil de surveillance au titre des personnalités qualifiées,

**VU** le courrier de Mme la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie procédant à la démission d'un membre du conseil de surveillance de l'EPSM de Caen, au titre des personnalités qualifiées en date du 6 février 2015,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental du Calvados, désignant les membres de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de Caen, en date du 13 mai 2015 ,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'EPSM de CAEN, est modifié comme suit :

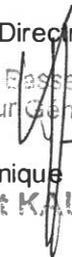
- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « *M. Patrick BEAUJAN, Vice-président du Conseil général* » est remplacé par « *M. Ludwig WUILLAUME, Secrétaire, Conseiller départemental* »,
  - « *M. Jean-Pierre RICHARD, Conseiller départemental* »
  
- Au titre des personnalités qualifiées :
  - « *Mme Isabelle ALVINO* » démission prononcée par Mme la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie est remplacée par la mention « *En cours de désignation* »

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur de l'EPSM de CAEN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 26 mai 2015

La Directrice Générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
  
Monique RICOSES  
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1** : Composition du conseil de surveillance de l'EPSM de Caen

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC - Mairie de Caen <i>Présidente</i>	30/06/2014
	M. Thierry RENOUF - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
	Mme Sylviane LEPOITTEVIN - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
	M. Ludwig WILLAUME - Conseiller départemental	26/05/2015
	M. Jean-Pierre RICHARD - Conseiller départemental	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Marianne PINCHART - Représentant la CSIRMT	02/06/2010
	Dr Patrice GENVRESSE - Représentant la CME	22/03/2012
	Dr Marc TOULOUSE - Représentant la CME	22/03/2012
	M. Wilfrid DAVOULT - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	02/02/2015
	M. Michel TANGUY - Représentant les organisations syndicales (CGT)	02/02/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Pierre-François POUTHIER - (Usagers - désigné par le Préfet)	26/09/2014
	M. Denis MALO - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Philippe GUERARD - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Alain LECLERE - (Usagers - désigné par le DGARS)	19/03/2012
	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le DGARS)	

**ARRETE N°8 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE  
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE D'AUNAY SUR ODON**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Aunay sur Odon modifié le 23/12/2010, le 31/05/2011, le 25/04/2012, le 08/04/2013, le 31/05/2013, le 03/10/2013 et le 23/06/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le compte rendu de la Commission Médicale d'Etablissement, désignant son représentant pour siéger au conseil de surveillance,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière, en date du 4 décembre 2014,

**VU** le compte rendu de la Commission des Soins Infirmiers, Rééducation et Médico-Technique (CSIRMT), désignant son représentant pour siéger au conseil de surveillance, en date du 15 janvier 2015,

**VU** le courrier de Monsieur Jean BANCHET demandant son renouvellement de mandat pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Aunay Sur Odon, au titre des personnalités qualifiées, en date du 30 mars 2015,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental du Calvados, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Aunay Sur Odon, en date du 13 mai 2015,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé d'Aunay Sur Odon, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « *M. Claude HAMELIN, Conseiller général* » est remplacé par « *Mme Sylvie LENOURRICHEL, Conseillère départementale* ».
  
- Au titre des représentants du personnel :
  - « *Mme France BOISGONTIER* » est remplacée par « *Mme Anne VIARD* » représentant la CSIRMT,
  - « *Docteur Evelyne JAHIER* » est remplacée par « *Docteur Meyer SEMHOUN* » représentant la CME,
  - « *Mme Claire GADOIS* » représentant les organisations syndicales (FO) est réélue.
  
- Au titre des personnalités qualifiées :
  - « *Docteur Jean BANCHET* » est renouvelé dans son mandat.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du centre hospitalier d'Aunay Sur Odon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 26 mai 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICHES  
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Aunay Sur Odon

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Pierre LEFEVRE - Maire d'Aunay sur Odon <i>Président</i>	23/06/2014
	Mme Daniel HOULBERT - Président communauté de communes	23/06/2014
	Mme Sylvie LENOURRICHEL - Conseillère départementale	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Anne VIARD - Représentant la CSIRMT	26/05/2015
	Dr Meyer SEMHOUN - Représentant la CME	26/05/2015
	Mme Claire GADOIS - Représentant les organisations syndicales (FO)	26/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Jean-Charles POULAIN - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Jean-Pierre PASQUET - (Usagers - désigné par le Préfet)	25/04/2012
	M. Jean BANCHET - (Usagers - désigné par le DGARS)	26/05/2015

**ARRETE N° 5 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER DE BAYEUX**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 4 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bayeux modifié le 21/04/2011, le 25/05/2011, le 25/04/2012 et le 02/06/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière, en date du 4 décembre 2014,

**VU** le compte rendu de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico Techniques (CSIRMT), en date du 8 janvier 2015,

**VU** le courrier de M. Patrick LEMONNIER demandant le renouvellement de son mandat au titre des personnalités qualifiées au conseil de surveillance du centre hospitalier de Bayeux, en date du 7 avril 2015,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental du Calvados, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Bayeux, en date du 13 mai 2015,

**VU** le courrier du Dr Thierry GANDON, Président de la Commission Médicale d'Etablissement, demandant le renouvellement de son mandat au titre de représentant de la CME au conseil de surveillance du centre hospitalier de Bayeux, en date du 27 mai 2015,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de M. le Préfet en date du 26 mai 2015,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 4 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BAYEUX, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
- « M. Jean-Pierre RICHARD, Conseiller général » est remplacé par « Mme Mélanie LEPOULTIER, Conseillère départementale »
  
- Au titre des représentants du personnel :
- « Mme Marie DEGROULT » est remplacée par « Mme Stéphanie LECOUTURIER » représentant la CSIRMT,
- « Dr Thierry GANDON » représentant la CME, est renouvelé dans son mandat,
- « Mme Bernadette GOUTH » est remplacée par « M. Jean-Paul HAMEL » représentant les organisations syndicales (CGT)
  
- Au titre des personnalités qualifiées :
- « M. Patrick LEMONNIER » est renouvelé dans son mandat.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur de l'établissement public de santé de BAYEUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 27 mai 2015

La Directrice générale

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICHOMES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1** : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bayeux

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Mme Lydie POULET - Maire adjointe de Bayeux	02/06/2014
	M. Patrick GOMONT - Président de la communauté de communes	02/06/2014
	Mme Mélanie LEPOULTIER - Conseillère départementale	27/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Stéphanie LECOUTURIER - Représentant la CSIRMT	27/05/2015
	Dr Thierry GANDON - Représentant la CME	27/05/2015
	M. Jean-Paul HAMEL - Représentant les organisations syndicales (CGT)	27/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Jean BERNARD - (Usagers - désigné par le Préfet)	04/06/2010
	M. Jean-Pierre PASQUET - (Usagers - désigné par le Préfet)	27/05/2015
	M. Patrick LEMONNIER - (Usagers - désigné par le DGARS)	27/05/2015

**ARRETE MODIFICATIF N° 4 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE L'HOPITAL GILLES BUISSON A MORTAIN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de MORTAIN modifié le 06/12/2010, le 25/03/2011, le 20/05/2011, le 16/09/2013 et le 27/05/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de la Manche, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Mortain, en date du 11 mai 2015,

**VU** la désignation de la Commission des Soins Infirmiers et Rééducation Médico-Techniques (CSIRMT), en date du 20 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux articles R.6143-1 à R.6143-4 du code de la santé publique, l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionales de Santé de Basse Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du de l'hôpital Gilles Buisson à Mortain est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « *M. Serge DESLANDES, Conseiller départemental* ».
  
- Au titre des représentants du personnel :
  - « *M. Patrick CHEMIN* » représentant la CSIRMT, est réélu,
  - « *M. Olivier CROCHER* », représentant les organisations syndicales (FO) est réélu.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur de l'hôpital Gilles Buisson à MORTAIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 28 mai 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Mortain

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Hervé DESSEROUER - Maire de Mortain <i>Président</i>	27/05/2014
	Mme Marie KERLEAU - Représentant la communauté de communes de Mortain	27/05/2014
	M. Serge DESLANDES - Conseiller départemental	28/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	M. Patrick CHEMIN - Représentant la CSIRMT	28/05/2015
	Dr Noël BLIN - Représentant la CME	02/06/2010
	M. Olivier CROCHER - Représentant les organisations syndicales (FO)	28/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Guy DEVERRE- (usagers - désignée par le Préfet)	27/05/2014
	M. Pierre DESCHAMPS - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. J.Louis RIVIERE - (usagers - désigné par le DGARS)	25/03/2011

**ARRETE N° 5 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE FLEURIE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Côte Fleurie à Honfleur modifié le 27/04/2011, le 02/06/2014, le 26/09/2014 et le 02/02/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le courrier désignant les représentants de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico Techniques, en date du 16 janvier 2015,

**VU** le compte rendu de la Commission Médicale d'Etablissement, désignant ses représentants pour siéger au conseil de surveillance, en date du 19 mai 2015,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental du Calvados, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Côte Fleurie, en date du 13 mai 2015,

**VU** la démission prononcée par Mme la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie au titre de l'article R. 6143-13 du Code de la Santé Publique, d'un représentant des personnalités qualifiées, en date du 26 mai 2015,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Côte Fleurie à Honfleur est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « *Mme Anne d'ORNANO, Conseillère générale* » est remplacée par « *Mme Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Conseillère départementale* »

- Au titre des représentants du personnel :

- « *Mme Jocelyne RENO* » est remplacée par « *Mme NELLY FAUVEL* »  
représentant la CSIRMT,

- « *Dr Joël AMBROISE* » est remplacé par « *Dr Daniel ABOU-ZAKHAM* »  
représentant la CME,

- « *Dr Jérôme CSECH* » est remplacé par « *Dr Isabelle GEFFRAY* » représentant  
la CME.

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « *Mme Michèle CHESNAIS* » est remplacée par la mention « *En cours de désignation* ».

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier de la Côte Fleurie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 28 mai 2015

La Directrice générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie à Honfleur

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Albert DEPUIS - Maire de Cricqueboeuf	02/06/2014
	M. Michel LAMARRE - Maire de Honfleur <i>Président</i>	02/06/2014
	Mme Colette NOUVEL-ROUSSELOT - Conseillère départementale	28/05/2015
	M. Michel-Olivier MATHIEU - Représentant la communauté de communes du Pays de Honfleur	02/06/2014
	M. BAILLEUL Michel - Représentant la communauté de communes du Pays de Honfleur	02/06/2014
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Nelly FAUVEL - Représentant la CSIRMT	28/05/2015
	Dr Daniel ABOU-ZAKHAM - Représentant la CME	28/05/2015
	Dr Isabelle GEFFRAY - Représentant la CME	28/05/2015
	Mme Christine JEAN - Représentant les organisations syndicales (UNSA)	02/02/2015
	Mme Martine MATRAS - Représentant les organisations syndicales (FO)	02/02/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Christine BONNIEUX (Usagers - Désigné par le Préfet)	02/06/2010
	En attente de désignation (Usagers - Désigné par le Préfet)	
	Mme Danièle POUSSIER (Usagers - Désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Christian CARDON (Usagers - Désigné par le DGARS) <i>Vice-Président</i>	02/06/2010
	Dr Jean-Paul DEYSINE (Usagers - Désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N° 6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE LISIEUX**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de LISIEUX modifié le 27/04/2011, le 27/05/2011, le 18/12/2012, le 31/05/2013, le 15/05/2014 et le 05/07/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière, en date du 4 décembre 2014,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental du Calvados, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Lisieux, en date du 13 mai 2015,

**VU** le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Calvados, portant modification de la désignation d'un membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Lisieux, en date du 22 mai 2015,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de LISIEUX, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
- « *Mme Isabelle GRANDIN, Conseillère générale* » est remplacée par « *Mme Angélique PERINI, Conseillère départementale* ».
- Au titre des représentants du personnel :
- « *Mme Isabelle LERALLE* » représentant les organisations syndicales (UNSA) est réélue.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur de l'établissement public de santé de LISIEUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 28 mai 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1** : Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lisieux

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Bernard AUBRIL - Maire de Lisieux <i>Président</i>	15/05/2014
	Mme Ariane POYNARD - Conseiller communautaire <i>Vice-Présidente</i>	15/05/2014
	Mme Angélique PERINI - Conseillère départementale	28/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme JONCOURT Catherine - Représentant la CSIRMT	31/05/2013
	Dr SENOUCI-BEREKSI - Représentant la CME	18/12/2012
	Mme Isabelle LERALLE - Représentant les organisations syndicales (UNSA)	28/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Annick CZECZKO - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Jean-Pierre GROS - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Dominique HITIER - (Usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N° 6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE  
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VIRE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de Vire modifié le

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental du Calvados, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Vire, en date du 13 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de VIRE, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « *M. Michel ROCA, Conseiller départemental* »

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 3** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur de l'établissement public de santé de VIRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 28 mai 2015

La Directrice générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICOMES  
Vincent KLUFFMANN

**ANNEXE 1** : Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vire

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Marc ANDREU SABATER - Maire de Vire <i>Président</i>	25/06/2014
	Mme Anne BIHEL - Représentant la communauté de communes de Vire	25/06/2014
	M. Michel ROCA - Conseiller départemental <i>Vice-Président</i>	28/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	M. Jérôme MARIE - Représentant la CSIRMT	11/04/2012
	Dr Eric du ROSEL - Représentant la CME	26/02/2015
	Mme Sandrine MAHEUX - Représentant les organisations syndicales (SUD SANTE)	26/02/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Chantal FITZENBERGER - (Usagers - Désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Roland LEFRANCOIS - (Usagers - Désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Pascal MARTIN - (Usagers - Désigné par le DGARS)	20/12/2011

**ARRETE MODIFICATIF N° 3 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE VILLEDIEU-LES-POELES**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de VILLEDIEU-LES-POELES modifié le 20/05/2011, le 10/02/2012, le 27/05/2014 et le 18/06/2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** la désignation de la Commission des Soins Infirmiers et Rééducation Médico-Techniques (CSIRMT), en date du 4 mai 2015,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de la Manche, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de VILLEDIEU-LES-POELES, en date du 11 mai 2015,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de VILLEDIEU-LES-POELES est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « *M. Jean-Yves GUILLOU, Conseiller général* » est remplacé par « *Mme Martine LEMOINE, Conseillère départementale* ».
  
- Au titre des représentants du personnel :
  - « *Mme Brigitte SIMONIN* », représentant la CSIRMT est réélue,
  - « *M. Philippe GESBERT* », représentant les organisations syndicales (FO) est réélu.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et la directrice du centre hospitalier de VILLEDIEU-LES-POELES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 29 mai 2015

La Directrice Générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICHES  
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Villedieu-les-Poêles

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Mme Marie-Odile LAURANSON - Représentant le Maire de Villedieu-Les-Poêles <i>Présidente</i>	18/06/2014
	M. Jean-Paul LEMAZURIER - Représentant la communauté de communes de Villedieu-les-Poêles	27/05/2014
	Mme Martine LEMOINE – Conseillère départementale	29/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Brigitte SIMONIN - Représentant la CSIRMT	29/05/2015
	Dr Nicolas BOYER - Représentant la CME	02/06/2010
	M. Philippe GESBERT, représentant les organisations syndicales (FO)	29/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Roger BAYSSAT - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Georgette GUILLARD - (usagers - désignée par le Préfet)	10/02/2012
	Mme Anne-Marie DESMOTTES- (usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

**ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 3 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE CAEN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** l'arrêté en date du 3 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier régional universitaire de CAEN modifié le 25/06/2010, le 20/04/2011, le 23/02/2012, le 24/02/2012, le 03/10/2012, le 03/10/2013, le 26/06/2014 et le 19/08/2014,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en date du 4 décembre 2014,

**VU** le compte rendu de la Commission des Soins Infirmiers et Rééducation-Médico-Techniques (CSIRMT), en date du 17 mars 2015,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental du Calvados, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Caen, en date du 20 mai 2015,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de Mme la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 3 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier régional universitaire de CAEN est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « Mme Sonia de la PROVOTE, Conseillère départementale ».
- Au titre des représentants du personnel :
  - « Mme Réjane VARRIN » est remplacée par « Mme Zouba KEBAILI » représentant la CSIRMT,
  - « M. Daniel VINCENT » représentant les organisations syndicales (CFTC) est réélu,
  - « Mme Chantal TANTER » représentant les organisations syndicales (FO) est réélue.
- Au titre des personnalités qualifiées :
  - « Docteur Antoine LEVENEUR » est reconduit dans ses fonctions,
  - « M. Claude PERROT » est reconduit dans ses fonctions.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur général du Centre hospitalier régional universitaire de CAEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 29 mai 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICHOMES  
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Caen

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRE'TE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Joël BRUNEAU - Maire de Caen <i>Président</i>	26/06/2014
	M. Rodolphe THOMAS - Représentant la communauté de communes de Caen la Mer	26/06/2014
	Mme Sonia de LA PROVOTE - Conseillère départementale	29/05/2015
	En cours de désignation	
	Mme Corinne FERET - Vice-Présidente du Conseil Régional	02/06/2010
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Zouba KEBAILI - Représentant la CSIRMT	29/05/2015
	Pr Eric ROUPIE - Représentant la CME	13/12/2011
	Dr Mikaël JOKIC - Représentant la CME	
	M. Daniel VINCENT - Représentant les organisations syndicales (CFTC)	29/05/2015
	Mme Chantal TANTER, représentant les organisations syndicales (FO)	29/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme M. Louise HUCK (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Martine LECHARPENTIER (Usagers - désigné par le Préfet)	26/06/2014
	M. M. Maxime MORIN (Usagers - désigné par le Préfet)	03/10/2013
	Dr Antoine LEVENEUR (Désigné par le DGARS)	29/05/2015
	M. Claude PERROT (Désigné par le DGARS)	29/05/2015

**ARRETE N°2 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque modifié le 16 juin 2014,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le résultat du scrutin des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière, en date du 4 décembre 2014,

**VU** le compte rendu de la Commission Médicale d'Etablissement, désignant son représentant pour siéger au conseil de surveillance, en date du 23 mars 2015,

**VU** le courrier du Docteur Pierre SECHERET demandant son renouvellement de mandat pour siéger au titre des personnalités qualifiées au conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque, en date du 9 avril 2015,

**VU** l'attestation de Madame la Présidente de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico Techniques, en date du 28 avril 2015,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental du Calvados, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque, en date du 13 mai 2015,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
  - « M. Yves DESHAYES, Conseiller général » est remplacé par « M. Olivier COLIN, Conseiller départemental ».
  
- Au titre des représentants du personnel :
  - « Mme Odile LE GOFF, représentant la CSIRMT » est renouvelée dans ses fonctions,
  - « Mme Florence FORGET , Pharmacien représentant la CME » est renouvelée dans ses fonctions,
  - « M. Thierry LAFOSSE, représentant les organisations syndicales (CFDT) » est réélu.
  
- Au titre des personnalités qualifiées :
  - « Docteur Pierre SECHERET » est renouvelé dans ses fonctions.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier de Pont L'Evêque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Basse-Normandie.

Fait à CAEN, le 11 juin 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1** : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Pont l'Evêque

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Yves DESHAYES - Maire de Pont l'Evêque	16/06/2014
	M. Hubert COURSEAUX - Représentant la communauté de communes Blangy Pont l'Evêque Intercom	16/06/2014
	M. Olivier COLIN - Conseiller départemental	11/06/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Odile LE GOFF - Représentant la CSIRMT	11/06/2015
	Mme Florence FORGET – Pharmacien, représentant la CME	11/06/2015
	M. Thierry LAFOSSE - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	11/06/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Claude FRANCOISE - (Usagers - Désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Jacqueline ROMANO - (Usagers - Désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Pierre SECHERET - (Usagers - Désigné par le DGARS)	11/06/2015

**DECISION DU 15 JUIN 2015 PORTANT AUTORISATION D'UN LIEU DE RECHERCHES BIOMEDICALES  
AU CENTRE DE RECHERCHE CLINIQUE DE BASSE-NORMANDIE  
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L 1121-1 à L 1121-17 et R 1121-11 à R 1121-16 ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;

**VU** l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R 1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L 1121-13 du code de la santé publique ;

**VU** l'arrêté du 29 septembre 2010, modifié le 6 mai 2011, fixant les conditions d'aménagement, d'équipement, d'entretien et de fonctionnement ainsi que les qualifications nécessaires du personnel intervenant dans les lieux de recherches biomédicales devant faire l'objet d'une autorisation selon l'article L 1121-13 du code de la santé publique ;

**VU** la décision du 17 juillet 2012 du Directeur général de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie portant autorisation d'un lieu de recherches biomédicales au centre de recherche clinique de Basse-Normandie du centre hospitalier universitaire de CAEN ;

**VU** la demande présentée le 15 avril 2015 par Monsieur le Professeur Gérard ZALCMAN, Professeur des universités, praticien hospitalier, pneumologue, coordinateur du centre de recherche clinique de Basse-Normandie du centre hospitalier universitaire de Caen, portant sur l'autorisation de lieu de recherches biomédicales en phases 1, 2 et 3 conduites chez le volontaire majeur malade ou sain, ayant trait aux produits décrits dans l'article L 5311-1 du code de la santé publique, 1° à 17 inclus ;

**VU** le rapport d'enquête du 1<sup>er</sup> juin 2015 de Madame le Docteur Isabelle BOSCHER, médecin conseil à l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et de Madame Véronique PINEAU, pharmacien inspecteur de santé publique à l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;

## DECIDE

**ARTICLE 1** : L'autorisation mentionnée aux articles L 1121-13, R 1121-13 et R 1121-14 du code de la santé publique est accordée au centre de recherche clinique de Basse-Normandie, centre hospitalier universitaire de Caen, avenue Côte de Nâcre 14033 CAEN CEDEX 09, sous la responsabilité de Monsieur le Professeur Gérard ZALCMAN, Professeur des universités, praticien hospitalier, pneumologue, coordinateur jusqu'au 31 juillet 2015 et sous la responsabilité de Monsieur le Docteur Mickaël JOUBERT, praticien hospitalier, endocrinologue, coordinateur à partir du 1<sup>er</sup> août 2015.

**ARTICLE 2** : Le centre de recherche clinique de Basse-Normandie est situé au 13<sup>ème</sup> étage, unité 30 du centre hospitalier universitaire de Caen.

**ARTICLE 3** : Le centre de recherche clinique de Basse-Normandie est d'une superficie totale de 291 m<sup>2</sup> ; il comprend des locaux :

- dédiés à l'accueil des participants aux recherches biomédicales :
  - . une pièce regroupant un bureau pour l'accueil, le secrétariat et un bureau pour l'attaché de recherche clinique, promoteur du centre de recherche clinique,
  
- dédiés à la prise en charge des patients :
  - capacité d'accueil :
  - . deux chambres d'hospitalisation de 2 lits chacune avec cabinet de toilette,
  - . une chambre d'hospitalisation d'un lit avec cabinet de toilette,
  - . une chambre de 3 fauteuils avec un cabinet de toilette,
  - . une salle de consultation médicale avec une douche,
  
- dédiés au recueil, à la protection et à l'archivage des données :
  - . une pièce regroupant un bureau pour le chef de projet et un bureau pour l'attaché de recherche clinique, investigateur du centre de recherche clinique,
  - . un bureau pour le monitoring des essais ou les auditeurs,
  - . une salle d'archives fermée à clé, équipée d'étagères pour l'archivage des essais,
  
- dédiés aux activités de recueil, préparation et conservation des échantillons biologiques :
  - . une salle de soins avec paillasse et un congélateur – 20°C pour le traitement des échantillons (aliquotage, centrifugation),
  - . une petite salle avec 2 congélateurs (1 congélateur – 20°C et 1 congélateur – 80°C),
  
- dédiés au stockage des médicaments et produits expérimentaux :
  - une salle de soins équipée d'armoires fermant à clé pour les unités thérapeutiques et le petit matériel en cours d'utilisation,
  - une salle de stockage du matériel fourni pour les essais, partagée avec le stockage des archives.

**ARTICLE 4** : Le centre de recherche clinique de Basse-Normandie réalisera des recherches biomédicales en phases 1, 2 et 3 conduites chez le volontaire majeur malade ou sain, ayant trait aux produits décrits dans l'article L5311-1 du code de la santé publique, 1° à 17° inclus.



**ARTICLE 5** : Cette autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter du 5 juin 2015. Elle deviendrait caduque dans l'hypothèse où aucune recherche ne serait entreprise dans l'année suivant sa délivrance. Toute modification ultérieure devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

**ARTICLE 6** : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cédex 4
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 Caen cedex 4

**ARTICLE 7** : Le Directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le

15 JUIN 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES  
Vincent KAUFFMANN



**DECISION DU 15 JUIN 2015**  
**PORTANT AUTORISATION DE MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU LABORATOIRE DE**  
**BIOLOGIE MEDICALE « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-**  
**BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES » A CAEN**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE-NORMANDIE**

**VU** le code de la santé publique, Livre II, notamment les articles L 6222-1 à L 6222-8, R 6212-72 à R 6212-92 ;

**VU** l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie ;

**VU** le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 susvisée et notamment son article 208 ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;

**VU** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**VU** l'arrêté du 17 octobre 2012 définissant les conditions justificatives de l'entrée effective d'un laboratoire de biologie médicale dans une démarche d'accréditation ;

**VU** la demande du 20 mai 2015 de la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES » à CAEN (14000) 5, 7, 9 rue des Carmes, reçue le 22 mai 2015 et recevable le 29 mai 2015, en vue de fermer le site de biologie médicale situé à CAEN, 15 rue Chanoine Xavier de Saint Pol, à compter du 30 novembre 2015, et d'ouvrir un site de biologie médicale à BIEVILLE-BEUVILLE, lieudit « La Bijude », à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

**CONSIDERANT** que l'ouverture d'un site de biologie médicale à BIEVILLE-BEUVILLE (14112) lieudit « La Bijude » n'aura pas pour effet de porter sur le territoire de santé considéré l'offre d'examen de biologie médicale à un niveau supérieur de 25 % à celui des besoins de la population tels qu'ils sont définis par le schéma régional d'organisation des soins de la région Basse-Normandie ;

**CONSIDERANT** que les sites du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES » sont localisés sur le même territoire de santé ;

**CONSIDERANT** que l'ouverture d'un site biologie médicale à BIEVILLE-BEUVILLE (14112) lieudit « La Bijude » est simultanée à la fermeture du site situé à CAEN (14000) 15 rue Chanoine Xavier de Saint-Pol ; que le nombre de sites ouverts au public reste identique ;

**CONSIDERANT** que les dispositions du schéma régional d'organisation des soins – projet régional de santé dans sa partie relative à l'offre sanitaire, volet ambulatoire, ne sont pas opposables ;

**SUR** avis émis le 10 juin 2015 par le pharmacien inspecteur de santé publique de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : La demande du 20 mai 2015 de la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES » à CAEN (14000) 5, 7, 9 rue des Carmes, en vue de fermer le site de biologie médicale situé à CAEN, 15 rue Chanoine Xavier de Saint Pol, à compter du 30 novembre 2015, et d'ouvrir un site de biologie médicale à BIEVILLE-BEUVILLE, lieudit « La Bijude », à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, est accordée.

**ARTICLE 2** : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES » dont le siège social est situé à CAEN (14000) 5, 7, 9 rue des Carmes, exploité par la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES », fonctionne sous le n°14-36 de la liste départementale des laboratoires du Calvados, sur les sites d'implantation suivants :

- 5, 7, 9 rue des Carmes 14000 CAEN (siège social)  
N°FINESS (entité juridique) 140026931  
N°FINESS (établissement) 140026949 – site ouvert au public
- Lieudit « La Bijude » 14112 BIEVILLE-BEUVILLE  
N°FINESS (établissement) 140028580 – site ouvert au public
- 1 rue Ecuyère 14000 CAEN  
N°FINESS (établissement) 140026956 – site ouvert au public
- 1 bis rue Saint-Jean 14000 CAEN  
N°FINESS (établissement) 140026964 – site ouvert au public  
(Site par ailleurs autorisé pour les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)
- 63 avenue Georges Guynemer 14000 CAEN  
N°FINESS (établissement) 140026972 – site ouvert au public
- 18 avenue Robert Schuman 14000 CAEN  
N°FINESS (établissement) 140028382 – site ouvert au public
- 10 boulevard Georges Pompidou 14000 CAEN

N°FINESS (établissement) 140027384 – site ouvert au public

- Angle des rues Chapron et Croizat 14120 MONDEVILLE  
N°FINESS (établissement) 140028390 – site ouvert au public

**ARTICLE 3** : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES» est dirigé par les biologistes coresponsables suivants :

- Monsieur Didier ASSELIN – pharmacien biologiste
- Madame Brigitte BOUILLANT – médecin biologiste
- Monsieur Paul BRACQUEMART – pharmacien biologiste
- Monsieur Jean-Marc CHEMLA – pharmacien biologiste
- Monsieur François THOREL – médecin biologiste

Les fonctions de biologiste médical sont exercées au sein du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES» par :

- Madame Claudine EUDE – pharmacien biologiste
- Monsieur Dominique JEULIN – pharmacien biologiste
- Madame Emilie PRADIER – pharmacien biologiste
- Madame Agnès RICHARD – pharmacien biologiste
- Madame Sabine TRAVERT-LEMPERIERE – médecin biologiste

**ARTICLE 4** : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire de biologie médicale dénommé « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES» ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devront faire l'objet d'une déclaration à Madame la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie.

**ARTICLE 5** : La présente décision pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie, espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN CEDEX 4
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes – direction générale de l'offre de soins – bureau R2 – 14 avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif – 3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 CAEN CEDEX 4

**ARTICLE 6** : Le Directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Basse-Normandie et sera notifiée aux différentes personnes physiques et morales intéressées :

- La SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES »

- Le Directeur de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé
- Le Président du conseil départemental de l'ordre des médecins du Calvados
- Le Président de la section G du conseil national de l'ordre des pharmaciens
- Le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Calvados
- Le Directeur de la caisse de mutualité sociale agricole du Calvados
- Le Directeur de la caisse régionale du régime social des indépendants de Basse-Normandie
- La Directrice de la direction de la performance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie

Fait à Caen, le

15 JUIN 2015

La Directrice générale,  
ARS de Basse-Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICHES

Vincent KAUFFMANN



**PREFET DU CALVADOS**

Agence Régionale de Santé  
Basse- Normandie

**ARRETE PREFECTORAL DU 19 JUIN 2015 n° 14-S-2  
PORTANT MODIFICATION D'AGREMENT D'UNE SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL  
DE BIOLOGISTES MEDICAUX**

**LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE  
PREFET DU CALVADOS  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code de la santé publique, livre II, notamment les articles R.6212-72 à R.6212-92 ;

**VU** l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**VU** la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

**VU** la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

**VU** le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

**VU** l'arrêté du 17 octobre 2012 définissant les conditions justificatives de l'entrée effective d'un laboratoire de biologie médicale dans une démarche d'accréditation ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°14-S-2 du 16 juin 2014 portant modification d'agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES » à CAEN ;

**VU** la décision du 15 juin 2015 de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie portant autorisation de modification du fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES » à CAEN ;

**VU** la demande du 20 mai 2015 de la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES » à CAEN (14000) 5, 7, 9 rue des Carmes, en vue de fermer le site de biologie médicale situé à CAEN, 15 rue Chanoine Xavier de Saint Pol, à compter du 30 novembre 2015 et d'ouvrir un site de biologie médicale à BIEVILLE-BEUVILLE, lieudit « La Bijude » à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

**SUR PROPOSITION** de la Secrétaire générale de la préfecture du Calvados,

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** La SELARL «LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES » à CAEN exploite un laboratoire de biologie médicale dénommé «LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES », agréé sous le n°14-S-2, inscrit sous le numéro 14-36 de la liste départementale des laboratoires du département du Calvados et implanté sur les sites suivants :

- **5, 7, 9 rue des Carmes 14000 CAEN (SIEGE SOCIAL)**  
N° FINESS (entité juridique) 140026931
  
- L.B.M. 5, 7, 9 rue des Carmes 14000 CAEN  
N° FINESS (établissement) 140026949 – site ouvert au public
  
- L.B.M. lieudit « La Bijude » 14112 BIEVILLE-BEUVILLE  
N° FINESS (établissement) 140028580 – site ouvert au public
  
- L.B.M. 1 rue Ecuyère 14000 CAEN  
N° FINESS (établissement) 140026956 – site ouvert au public
  
- L.B.M. 1 bis rue Saint-Jean 14000 CAEN  
N° FINESS (établissement) 140026964 – site ouvert au public  
(Site par ailleurs autorisé pour les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)
  
- L.B.M. 63 avenue Georges Guynemer 14000 CAEN  
N° FINESS (établissement) 140026972 – site ouvert au public
  
- L.B.M. 18 avenue Robert Schuman 14000 CAEN  
N° FINESS (établissement) 140028382 – site ouvert au public
  
- L.B.M. 10 boulevard Georges Pompidou 14000 CAEN  
N° FINESS (établissement) 140027384 – site ouvert au public
  
- L.B.M. Angle des rues Chapron et Croizat 14120 MONDEVILLE  
N° FINESS (établissement) 140028390 – site ouvert au public

**ARTICLE 2 :** La SELARL «LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES» est dirigée par les biologistes coresponsables suivants :

- Monsieur Didier ASSELIN – pharmacien biologiste
- Madame Brigitte BOUILLANT – médecin biologiste
- Monsieur Paul BRACQUEMART – pharmacien biologiste
- Monsieur Jean-Marc CHEMLA – pharmacien biologiste
- Monsieur François THOREL – médecin biologiste

Les fonctions de biologiste médical sont exercées au sein du laboratoire de biologie médicale «LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES» par :

- Madame Claudine EUDE – pharmacien biologiste
- Monsieur Dominique JEULIN – pharmacien biologiste

- Madame Emilie PRADIER – pharmacien biologiste
- Madame Agnès RICHARD – pharmacien biologiste
- Madame Sabine TRAVERT-LEMPERIERE – médecin biologiste

**ARTICLE 3** : Toute modification survenant dans la constitution de la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES » devra faire l'objet d'une déclaration à Monsieur le Préfet du Calvados.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa date de publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Calvados, rue Saint Laurent 14038 CAEN CEDEX
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN

**ARTICLE 5** : La Secrétaire générale de la préfecture du Calvados et la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et du Calvados, et dont une copie sera notifiée aux différentes personnes physiques et morales intéressées :

- La SELARL «LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA-BOUILLANT ET ASSOCIES»
- Le Directeur de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé
- Le Président du conseil départemental de l'ordre des médecins du Calvados
- Le Président de la section G du conseil national de l'ordre des pharmaciens
- Le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Calvados
- Le Directeur de la caisse de mutualité sociale agricole du Calvados
- Le Directeur de la caisse régionale du régime social des indépendants de Basse-Normandie
- La Directrice de la direction de la performance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie

Fait à Caen, le 19 JUIN 2015

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale

Corinne CHAUVIN

**ARRETE N° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE modifié le 20/05/2011, le 27/05/2011, le 22/07/2014, le 22/05/2014 et le 05/02/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la proposition du Président de l'UFC Que choisir de la Manche, en date du 30 avril 2015,

**VU** la notification du Président du Conseil Départemental de la Manche, désignant le membre de l'assemblée départementale pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Avranches-Granville, en date du 11 mai 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « *M. Jean ANDRO, Conseiller général* » est remplacé par « *M. DELAUNAY Antoine, Conseiller départemental* ».

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « *M. Jacky HEBERT* » est remplacé par « *M. Jean-Claude DELNATTE* » .

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 26 juin 2015

La Directrice Générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICOMES  
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Avranches-Granville

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Mme Dominique BAUDRY, maire de Granville <b>Présidente</b>	22/05/2014
	M. David NICOLAS, maire d'Avranches <b>Vice - Président</b>	22/05/2014
	M. Guénhaël HUET, représentant la communauté de communes d'Avranches - Mont Saint-Michel	22/05/2014
	M. Jean-Paul LAUNAY, représentant la communauté de communes de Granville Terre et Mer	22/05/2014
	M. DELAUNAY Antoine, conseiller départemental	26/06/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Annie HAMELIN, représentant la CSIRMT	02/06/2010
	Mme Noëlle FIEVET, représentant la CME	02/06/2010
	Dr Frédéric GODDE, représentant la CME	02/06/2010
	M. Alain MORAZIN, représentant les organisations syndicales (CFTC)	05/02/2015
	M. Loïc PORCHER, représentant les organisations syndicales (FO)	05/02/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Marlène BERNARD (usagers - désignée par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Jean Yves BUREAU (usagers-désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme TABAC Azeline (usagers -désigné par le Préfet)	22/05/2014
	M. Pierre DESCHAMPS (usagers -désigné par le DGARS)	02/06/2010
	M. Jean-Claude DELNATTE (usagers -désigné par le DGARS)	26/06/2015

**ARRETE N° 8 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL DE SAINT-LO**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier mémorial de SAINT-LO modifié le 20/05/2011, le 09/12/2011, le 27/07/2012, le 24/03/2014, le 28/05/2014 et le 09/03/2015,

**VU** la convention constitutive de la communauté hospitalière du territoire du Centre Manche approuvée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 6 février 2012, notamment son article 15,

**VU** le courrier de M. le directeur du centre hospitalier Mémorial de Saint Lô en date du 4 juin 2015, demandant le renouvellement de mandat de M. Claude LEHOUSSEL et de M. Raymond BEAUFILS, au titre des personnalités qualifiées,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier mémorial de SAINT-LO est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « M. Raymond BEAUFILS » est renouvelé dans ses fonctions,
- « M. Claude LEHOUSSEL » est renouvelé dans ses fonctions.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier Mémorial de SAINT-LO, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 26 juin 2015

La Directrice générale,

  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monsieur GEORGES  
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Mémorial de St Lô

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. François BRIERE - Maire de Saint-Lô	28/05/2014
	M. Philippe LEVAVASSEUR - Représentant la ville de Saint Lô -	28/05/2014
	M. Michel de BEAUCOUDREY - Représentant la communauté de communes de l'agglomération saint-loise	28/05/2014
	M. Jean-Marie BARRE - Représentant la communauté de communes de l'agglomération saint-loise	28/05/2014
	M. BOURDIN Jean-Dominique - Conseiller départemental	19/05/2015
<b>REPRESENTANT LES CONSEILS DE SURVEILLANCE</b>	<i>M. Yves LAMY - Président du CS du CH de Coutances</i>	27/07/2012
	<i>M. Louis REGNAULT - Représentant le président du CS du CH de Carentan</i>	
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Sabrina OZENNE - Représentant la CSIRMT	09/03/2015
	Dr Brigitte ESTERLIN - Représentant la CME	09/12/2011
	Dr Pascal HAZERA - Représentant la CME	
	Mme Béatrice LECONTE - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	19/05/2015
	Mme MANTIN Isabelle - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	
<b>REPRESENTANTS LE PERSONNEL MEDICAL ET NON MEDICAL</b>	<i>Dr Philippe GENOUEL - Représentant la CME du CH de Coutances</i>	27/07/2012
	<i>Dr Laurent PELLERIN - Représentant la CME du CH de Carentan</i>	
	<i>Mme Nathalie DAVID - Représentant le CTE du CH de Coutances</i>	
	<i>M. Claude LE COZ - Représentant le CTE du CH de Carentan</i>	
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Dr Albert POISSON - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Christine RENNES (usagers-désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr France CLEMENT de COLOMBIERES - (usagers -désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Raymond BEAUFILS - (usagers -désigné par le DGARS)	26/06/2015
	M. Claude LEHOUSSEL - (usagers -désigné par le DGARS)	26/06/2015
	<i>M. Charles CLAVREUL, CH de Coutances</i>	27/07/2012
	<i>Mme Geneviève LEBLACHER, CH de Carentan</i>	

*italiques: élargissement de la composition du CS de l'établissement*

**ARRETE N°6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de FALAISE modifié le 15/02/2011, le 19/03/2012, le 16/09/2013, le 22/07/2014 et le 26/05/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le courrier du Docteur Jacques ZAMARA, en date du 20 juin 2015, demandant le renouvellement de son mandat,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de FALAISE est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « *Dr Jacques ZAMARA* » est renouvelé dans ses fonctions.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du centre hospitalier de FALAISE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 29 juin 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

  
Monique BÉCOMEN  
Vincen

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance de centre hospitalier de Falaise

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Eric MACE - Maire de Falaise <i>Président</i>	22/07/2014
	M. Jean Philippe MESNIL - 2ème Vice-Président de la communauté de commune	22/07/2014
	Mme Clara DEWAELE-CANOUEL - Conseillère départementale	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Anne LEGENTIL - Représentant la CSIRMT	16/09/2013
	Dr Georges SENK - Représentant la CME	19/03/2012
	M. Jacques LE BRET - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	26/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. François MARTIN - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Brigitte RICHEN - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Jacques ZAMARA - (Usagers - désigné par le DGARS)	29/06/2015

**ARRETE N°6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Aigle modifié le 11/04/2012, le 16/09/2013, le 17/03/2014, le 27/05/2014 et le 26/05/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le courrier de M. Jean-Marie GOUSSIN, en date du 26 juin 2015, demandant le renouvellement de ses fonctions au titre des personnalités qualifiées au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Aigle,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Aigle, est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
  - « *M. Jean-Marie GOUSSIN* » est renouvelé dans ses fonctions.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre hospitalier de l'Aigle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 29 juin 2015

La Directrice générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint  
Monique RICHOMES  
**Vincent KAUFFMANN**

**ANNEXE 1** : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Aigle

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Mme Véronique LOUWAGIE - Maire de L'Aigle <i>Présidente</i>	27/05/2014
	Mme Monique LANGEVIN - Représentant la communauté de communes du pays de l'Aigle	27/05/2014
	M. Philippe VAN-HOORNE - Conseiller départemental	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Séverine COQUELIN - Représentant la CSIRMT	02/06/2010
	Dr Ouali SALHI - Représentant la CME	11/04/2012
	M. Jean-Marc LOUISFERT - Représentant les organisations syndicales - CGT	26/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Réjane LEVESQUE - (Usagers - désigné par le Préfet)	16/09/2013
	M. Dominique RIMAUD - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Jean-Marie GOUSSIN - (Usagers - désigné par le DGARS)	29/06/2015

**ARRETE N° 9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL DE SAINT-LO**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** l'arrêté de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier mémorial de SAINT-LO modifié le 20/05/2011, le 09/12/2011, le 27/07/2012, le 24/03/2014, le 28/05/2014, 09/03/2015, 19/05/2015 et le 26/06/2015,

**VU** la convention constitutive de la communauté hospitalière du territoire du Centre Manche approuvée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 6 février 2012, notamment son article 15,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de Madame la Préfète de la Manche, en date du 29 juin 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier mémorial de SAINT-LO est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « *Dr Albert POISSON* » est remplacé par le « *Mme Dominique LANON* »,
- « *Mme Christine RENNES* » est renouvelée dans ses fonctions,
- « *Dr France CLEMENT de COLOMBIERES* » est remplacée par « *M. Ugo PARIS* ».

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier Mémorial de SAINT-LO, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 29 juin 2015

La Directrice générale,  
ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES  
Vincent KAUFFMANN

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Mémorial de St Lô

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. François BRIERE - Maire de Saint-Lô	28/05/2014
	M. Philippe LEVAVASSEUR - Représentant la ville de Saint Lô -	28/05/2014
	M. Michel de BEAUCOUDREY - Représentant la communauté de communes de l'agglomération saint-loise	28/05/2014
	M. Jean-Marie BARRE - Représentant la communauté de communes de l'agglomération saint-loise	28/05/2014
	M. BOURDIN Jean-Dominique - Conseiller départemental	19/05/2015
<b>REPRESENTANT LES CONSEILS DE SURVEILLANCE</b>	<i>M. Yves LAMY - Président du CS du CH de Coutances</i>	27/07/2012
	<i>M. Louis REGNAULT - Représentant le président du CS du CH de Carentan</i>	
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Sabrina OZENNE - Représentant la CSIRMT	09/03/2015
	Dr Brigitte ESTERLIN - Représentant la CME	09/12/2011
	Dr Pascal HAZERA - Représentant la CME	
	Mme Béatrice LECONTE - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	19/05/2015
	Mme MANTIN Isabelle - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	
<b>REPRESENTANTS LE PERSONNEL MEDICAL ET NON MEDICAL</b>	<i>Dr Philippe GENOUEL - Représentant la CME du CH de Coutances</i>	27/07/2012
	<i>Dr Laurent PELLERIN - Représentant la CME du CH de Carentan</i>	
	<i>Mme Nathalie DAVID - Représentant le CTE du CH de Coutances</i>	
	<i>M. Claude LE COZ - Représentant le CTE du CH de Carentan</i>	
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Dominique LANON - (usagers - désigné par le Préfet)	29/06/2015
	Mme Christine RENNES (usagers-désigné par le Préfet)	29/06/2015
	M. Ugo PARIS - (usagers -désigné par le Préfet)	29/06/2015
	M. Raymond BEAUFILS - (usagers -désigné par le DGARS)	26/06/2015
	M. Claude LEHOUSSEL - (usagers -désigné par le DGARS)	26/06/2015
	<i>M. Charles CLAVREUL, CH de Coutances</i>	27/07/2012
	<i>Mme Geneviève LEBLACHER, CH de Carentan</i>	

*italiques: élargissement de la composition du CS de l'établissement*



**ARRETE MODIFICATIF PORTANT FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS APPLICABLES  
AU CENTRE HOSPITALIER DE CARENTAN  
A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2015**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE-NORMANDIE,

- VU** Le code de la sécurité sociale, notamment son article L.174-3 ;
- VU** Le code de la santé publique, notamment son article R.6145-29 ;
- VU** La loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la Sécurité Sociale et notamment son article 33 modifié ;
- VU** La loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 ;
- VU** Le décret n° 2009-213 du 23 février 2009 modifié relatif aux objectifs des dépenses d'assurance maladie et portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;
- VU** Le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;
- VU** Le décret du 21 mai 2014 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie - Mme RICOMES (Monique) ;
- VU** L'arrêté du directeur de l'ARS en date du 17 juin 2014 portant fixation des tarifs de prestations applicables à compter du 1er juillet 2014 au centre hospitalier de Carentan ;
- VU** L'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;
- VU** L'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les tarifs de prestations applicables au centre hospitalier de Carentan - n° FINESS 500000039 sont fixés comme suit à compter du 1er août 2015 :

<b>Code 11. Médecine</b>	<b>263,13 €</b>
<b>Code 30. SSR</b>	<b>203,17 €</b>

**ARTICLE 2 :** Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal Interrégional de la tarification sanitaire et sociale (TITSS) de NANTES dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres.

**ARTICLE 3 :** L'arrêté du directeur de l'ARS en date du 17 juin 2014 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur de l'Offre de Santé et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et le Directeur du centre hospitalier de Carentan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région de Basse-Normandie.

Fait à Caen, le **06 JUL. 2015**

Monique RICOMES

ARS de Basse Normandie  
Directeur Général Adjoint

Directrice générale  
**Vincent KAUFFMANN**